

- 9h30** *Accueil – Salle Éric TABARLY – 1^{er} étage*
- 9h45** I - Début de la réunion plénière – Intervention de Michel Chauveau, président.
- 10h00** II - Ouverture par Gilles Quénéhervé, directeur des Sports.
- 10h15** III - Actualités et chiffres clés de l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (OMEFFE) – Françoise Chastanet, responsable.
- 10h30** IV - État d'avancement de la mise en œuvre des concours « *Un des meilleurs apprentis de France* » (MAF – « proposition » n° 10) et de la campagne #lechevalrecrute – Charlène Lourd et Tiphaine Drouot, directrice d'équi-ressources (IFCE).
- 10h45** V - Présentation de la plateforme « Travailleurs indépendants » d'équi-ressources – Tiphaine Drouot et Céline Saillet, conseillère emploi-orientation (en visioconférence).
- 11h15** VI - Analyse des effets de la crise sanitaire liée à la Covid 19 sur la filière équine – Sandie Jarrier, directrice du pôle développement, innovation et recherche (IFCE).
- 11h45** VII - Relations fonctionnelles entre le CEF et l'OMEFFE – Proposition – Sandie Jarrier, Françoise Chastanet, Charlène Lourd
- 12h00** *Repas (Restaurant inter entreprise – RIE) – Rez-de-chaussée*
- 13h00** VIII - État d'avancement de l'étude Attractivité des métiers liés à l'entraînement des chevaux de course (AMECC – « proposition » n° 6) et mise en œuvre des préconisations – Guillaume Herrnberger, directeur général de l'Association de formation et d'action sociale des écuries de courses (École des courses hippiques – AFASEC).
- 13h30** IX - Point d'information sur les suites données à l'avis du CEF sur un souhait d'inscription de certains métiers des courses sur la liste des métiers en tension – Agnès Rimbert, (MAA – DGPE)
- 13h45** X - État d'avancement de l'actualisation de la prise en charge des coûts d'apprentissage (NPEC – « proposition » n° 8) – Michel David, président de la Commission nationale paritaire pour l'emploi des entreprises équestres (CPNE EE), et Charlène Lourd (animatrice du CEF).
- 14h00** XI - État d'avancement du groupe de travail « Description des activités liées au travail avec les équidés » (DALTE – « proposition » n° 2) – Charlène Lourd.
- 14h15** XII - La place du bien-être animal (BEA) et du bien-être équin dans les formations - Joël Rigal, inspecteur pédagogique et Juliette Mos (IFCE).
- 14h45** *Pause*

15h00 XIII - Lutte contre les violences dans le sport – Fabienne Bourdais (IGESR – Déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport) et Sébastien Gautier (chargé de mission – DS 3B).

15h30 XIV - Questions diverses :

- Formation d'inséminateurs – Maud Dupuy d'Uby, (IFCE – PFP)
- Point d'information sur les suites données aux avis du CEF sur les TFP de la FFE – Olivier Simon, (FFE)
- Bilan des trois ans de fonctionnement du CEF / Organisation des séances plénières / Améliorations souhaitées (sous réserve de temps disponible sinon reporté à la réunion suivante) – Michel Chauveau.

16h15 XV - Fixation de la date et du lieu de prochaine réunion plénière (envisagée en octobre au siège fédéral de Lamotte Beuvron) – Conclusions de la réunion – Michel Chauveau.

16h30 Fin de la réunion.

§§§

Liste des documents de séance

État d'avancement de « propositions » non inscrites à l'ordre du jour de la réunion du CEF du 6 avril 2022, pour information

(Elles le seront ultérieurement)

Proposition n° 3 : Insertion professionnelle des diplômés de la filière équestre.

Proposition n° 4 : Adaptation de l'étude Fidel'Equestre.

Proposition n° 5 : Offre et demandes de chevaux ; formation des éleveurs.

État d'avancement de « propositions » inscrites à l'ordre du jour de la réunion du CEF du 6 avril 2022

et autres documents de séance

Point IV de l'OJ : État d'avancement de la mise en œuvre des concours « *Un des meilleurs apprentis de France* » (MAF – « proposition » n° 10).

Point VII de l'OJ : Relations fonctionnelles entre le CEF et l'OMEFFE – Proposition.

Point XI de l'OJ : État d'avancement du groupe de travail « Description des activités liées au travail avec les équidés » (DALTE – « proposition » n° 2).

Point X de l'OJ : État d'avancement de l'actualisation de la prise en charge des coûts d'apprentissage (NPEC – « proposition » n° 8).

Point XII de l'OJ : Lutte contre les violences dans le sport (*document sous format pdf envoyé séparément*).

Point XIV de l'OJ : Formation d'inséminateurs (*document sous format pdf envoyé séparément*).

%%%%%%%%

Conseil emploi formation

Proposition n° 3 du CEF

Insertion professionnelle des diplômés de la filière équestre

État d'avancement au 18 mars 2022 – Proposition non inscrite à l'OJ de la réunion du CEF du 6 avril 2022

Suivi du dossier : Françoise Chastanet

Contexte

Lors du CEF de septembre 2019, la FFE s'est dite intéressée et prête à participer à une étude pour qualifier l'insertion professionnelle des enseignants diplômés de la filière équestre, avec la réalisation d'un suivi longitudinal.

Suite à cette réunion, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (OMEFFE), la FFE et la CPNE-EE afin de délimiter les besoins de chacun. Ce suivi répond à une exigence de France compétences et un besoin pour mieux qualifier la trajectoire des diplômés.

État d'avancement

1. Avril – mai 2020 : Validation des besoins et de la participation de la CPNE-EE

7 Avril : présentation du projet à la CPNE-EE (Fabienne Bondon), recueil des attentes de la CPNE-EE autour du projet.

6 mai : accord de la CPNE-EE pour participer échanger/travailler sur une méthodologie de suivi.

La FFE et la CPNE-EE expriment une attente commune : élaborer une méthodologie harmonisée de suivi d'insertion de leurs diplômés selon le cahier des charges de France compétences.

2. Mai à août 2020 : Expertise de l'existant

- Entretiens téléphoniques auprès de la CPNE-EE, de la FFE, et de l'IFCE : méthodologies, freins, outils, flux.

- Échanges avec le Ministère des Sports, et EDUTER sur les enquêtes d'insertion menées par leurs services.

3. 15 septembre 2020 : Point d'étape avec la FFE et la CPNE-EE

Présents : Olivier Simon, Fabienne Bondon, Pascale Heydemann, Françoise Chastanet

Relevé de décisions :

- Les questions et les modalités de réponses devront être harmonisées entre la CPNE-EE et la FFE afin de rendre l'analyse globale possible. Actuellement France compétences propose deux procédures pour la collecte des résultats d'insertion : une procédure simplifiée transitoire (utilisée par la CPNE-EE) et une procédure « plus exigeante » en cours de test (utilisée par la FFE).

- Olivier Simon présentera la procédure de la FFE aux membres de la CPNE-EE le 29 septembre. Depuis juin 2020, afin d'intégrer les nouvelles exigences de France compétences, la FFE interroge directement les stagiaires avant la certification et après, *via* son campus en ligne.
- L'OMEFFE rédigera un guide méthodologique afin d'harmoniser les notions clés (promotion, taux de réponse, non répondants, métiers visés, calculs...). Un entretien est calé en octobre avec France compétences afin de préciser les exigences et évolutions.

4. 29 septembre 2020 : Rencontre FFE/CPNE-EE

Objectif : présentation des outils de la FFE aux membres de la CPNE-EE.

5. 2 octobre 2020 : Prise de contact avec France / OMEFFE

France compétences est très sensible à cette démarche d'harmonisation et encourage le réseau à poursuivre ses travaux.

La mise en ligne de la procédure « plus exigeante » de remontées des suivis d'insertion est prévu pour **juin 2021**. (*Contact du 23/03/2021 avec France compétences → cette date prévisionnelle ne sera pas tenue. La mise en œuvre a pris du retard, pas de date de lancement communicable*).

6. Février- Mars 2021

OMEFFE : Rédaction des 2 questionnaires d'insertion (avant certification et à 6 mois) selon les modalités de France compétences et en y intégrant des questions supplémentaires pour mieux qualifier les parcours des diplômés équestres.

7. 1^{er} avril 2021 : Point d'étape avec la FFE et la CPNE-EE

Objectifs : Discussions autour des questionnaires réalisés (structures, modalités, ...).

Relevé de décisions :

- OMEFFE : modifie les questionnaires en fonction des remarques, saisit les questionnaires via l'outil d'enquête en ligne de l'IFCE (*Lime Survey*).
- FFE/CPNE-EE : testent les questionnaires auprès de 5/6 stagiaires d'ici mi-juin 2021 en utilisant le lien *Lime Survey*.
- CPNE-EE : se renseigne pour acquérir un outil d'enquête en ligne. Océane Bourgoin (coordinatrice CPNE-EE) échangera avec l'OMEFFE pour la mise en œuvre ->> échanges réalisés le 29 avril 2021.

8. 14 juin 2021 : Point d'étape avec la FFE et la CPNE-EE

Objectifs :

- Bilan des tests réalisés et échanges autour des modifications à réaliser.
- Discussion autour du guide méthodologique rédigé (harmonisation des notions clés (promotion, taux de réponse, non répondants, métiers visés, calculs, RGPD...))

Relevé de décisions :

- OMEFFE : prise en compte des modifications supplémentaires au niveau des questionnaires. Envoi du nouveau lien *lime survey* auprès de la CPNE-EE et FFE.
- FFE/CPNE-EE : testent les questionnaires auprès de quelques stagiaires d'ici juin 2021. Remontées des résultats auprès de l'OMEFFE pour modifications si nécessaire.
- FFE/CPNE-EE : Lancement du questionnaire d'insertion à 6 mois auprès des diplômés 2020 → été 2021. Les réponses de cette enquête seront disponibles en octobre 2021 ?

Prochaines étapes :

- CPNE-EE : La CPNE-EE poursuit sa démarche pour acquérir *Lime Survey* ou autre outil d'enquête et récupérer les questionnaires saisis sur le *Lime Survey* de l'IFCE.
- FFE : mise en œuvre du questionnaire harmonisé d'insertion à 6 mois, *via* son propre outil en ligne.

Un point d'étape sera à planifier avant cet été 2022 pour :

- Échanger sur les résultats de la mise en œuvre du questionnaire d'insertion à 6 mois.
- Statuer sur le devenir de ce projet.

%%%%%%%%

Conseil de l'emploi et de la formation du 6 avril 2022

État d'avancement au 10 février 2022 – Proposition n° 4 - non inscrite à l'OJ -

Rapporteuse : Charlène LOURD

Mieux intégrer la demande des usagers en centre équestre : Adaptation de l'étude Fidel'Equestre

Contexte : Face à la diminution du nombre de licenciés et à la volatilité de la clientèle changeant de centre équestre, l'étude Fidel'Equestre a été réalisée dans le but d'analyser la demande, la satisfaction et la fidélité des pratiquants au centre équestre.

Le constat de départ montre que l'offre des centres équestres est principalement tournée vers la compétition alors que la demande des cavaliers se diversifie quant à l'usage fait avec le cheval. Se pose alors la question avec Fidel'Equestre de l'adaptation de l'offre à la demande et de la conséquence que cela provoque sur la fidélité des clients.

Cette étude est financée par le Conseil Scientifique de la filière équine et portée par l'IFCE¹, l'INRAE² et la FFE³. Le groupe de travail mis en place depuis octobre 2019 a pour objectif de transférer les connaissances de l'étude Fidel'Equestre aux professionnels enseignants, formateurs, gérants de centres équestres et élèves enseignants.

Composition du groupe de travail :

- Florence Delisle (ingénieure de formation à l'Ifce),
 - Pascale Heydemann (responsable de l'OESC⁴),
 - Marion Leveau (coordinatrice des ingénieurs de formation de l'Ifce),
 - Charlène Lourd (animatrice du CEF⁵-Ifce),
 - Olivier Simon (Adjoint de la Directrice Technique Nationale de la FFE⁶),
 - Céline Vial (ingénieure de recherche à l'IFCE).
-
- Mélanie Fabre (stagiaire FFE 5 mois en 2021 co-encadrée avec l'IFCE)

Supports de diffusion disponibles :

Deux Web conférences ont été mises en ligne en septembre 2020 :

- Une à destination des dirigeants de centres équestres,
- Une à destination des enseignants d'équitation.

Une fiche Equipédia présente les principaux résultats de l'étude Fidel'Equestre.

¹ Institut français du cheval et de l'équitation

² Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

³ Institut de l'élevage

⁴ Observatoire économique et social (de l'IFCE)

⁵ Conseil de l'emploi et de la formation

⁶ Fédération française d'équitation

Supports de diffusion en cours d'élaboration :

Support de cours :

Un support de cours power point a été créé pour restituer les principales conclusions et préconisations issues de ce travail de recherche. Une présentation de ce support a été réalisée le 12 février 2021 par Florence Delisle auprès d'une dizaine d'élèves en formation BPJEPS sur le site de Saumur-IFCE. Les retours des élèves participants ont été positifs. Cette présentation a suscité de la curiosité et de l'intérêt chez les élèves. Ce premier essai montre toutefois que ce sujet mérite d'être abordé en séquences plus courtes réparties tout au long de l'année scolaire pour une meilleure imprégnation.

Le groupe travaille à l'amélioration des supports et réfléchit à une diffusion en direction :

- des dirigeants de centres équestres via la plateforme [FFE Campus](#) et/ou des Webconférences FFE pour leur proposer une formation sur la fidélisation de la clientèle ;
- des formateurs d'encadrants⁷ d'équitation grâce à la mise en place d'un « kit pédagogique » (Webconférences IFCE, supports de cours) pour aider les formateur à former à la fidélisation de la clientèle.

Les objectifs de ces formations seraient de :

- Sensibiliser à la problématique des attentes, de la satisfaction et de la fidélité des cavaliers en centres équestres
- Présenter les résultats de l'enquête Fidel' Equestre
- Faire réfléchir au positionnement de son offre en concevant des produits répondants aux attentes, des produits sources de satisfaction et fidélité
- Savoir communiquer sur ses produits et sur sa singularité

Outil de satisfaction en ligne :

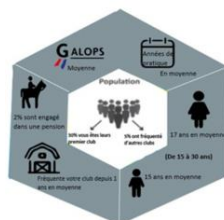
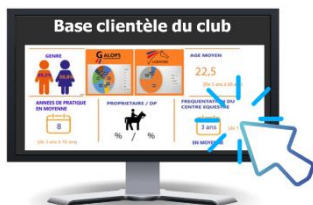
Dans le but d'accompagner les dirigeants de centre équestre dans le travail de fidélisation de leur clientèle, le groupe travaille sur la création d'un outil informatique qui sera disponible sur le site internet de la FFE. Celui-ci se veut facile d'utilisation et force de proposition. Il a pour objectif de permettre une évaluation des attentes, de la satisfaction et de la fidélité des cavaliers du centre équestre à travers une enquête auprès du dirigeant et une auprès des clients cavaliers. Au-delà de la synthèse des résultats de l'enquête, le dirigeant accèdera à des conseils et recommandations adaptés à sa structure et à sa clientèle.

Le développement de cet outil informatique demande deux années de travail (1^{ère} année pour la réflexion et test de l'outil ; 2^{ème} année pour le développement).

⁷ Encadrants = animateurs d'équitation, enseignants d'équitation, guides équestre, coach, instructeurs

Durant l'année 2021, les bases de l'outil ont été créées et testées :

- un questionnaire dirigeant et quatre questionnaires clients (moins de 7 ans, 7-12 ans, 13-14 ans, 15 ans et plus),
- les traitements des données collectées et visuels correspondants qui permettront de restituer les résultats aux dirigeants de centres équestres,
- un cahier des charges à destination de développeurs informatiques a été rédigé,



Le groupe de travail engage désormais le développement informatique de l'outil avec le soutien de la FFE et de son service informatique SIF.

Conseil emploi formation

Proposition n° 5 du CEF

Offre et demandes de chevaux ; formation des éleveurs : étudier les évolutions de l'offre et de la demande de chevaux ; en tirer les conséquences en matière de formation des éleveurs

État d'avancement au 10 février 2022 – Proposition non inscrite à l'OJ de la réunion du CEF du 6 avril 2022

Suivi du dossier : Françoise Chastanet (rapporteur) – Anne-Lise Pépin (cheffe de projet)

L'étude propose de dresser un regard prospectif sur l'évolution des emplois et des marchés durant les 10 années à venir sur la filière élevage sport.

État d'avancement 2020

Les études préalables suivantes ont été menées en 2020 :

- Le marché des chevaux (étude 1)

L'analyse de la demande française a été réalisée : synthèse des données bibliographiques disponibles ; analyse de la base SIRE ; classification des cavaliers clients d'un centre équestre envisageant d'acheter un cheval dans les 10 prochaines années (source : enquête Fidel'Equestre).

La demande étrangère pour les équidés français de sport/loisir a été qualifiée à partir des contenus des bases sanitaires d'exportation (certificats sanitaires d'exportation, saisis par les DD(CS)PP. Des premiers résultats sur les chevaux exportés (type d'équidés exportés, race, âge, et pays de destination, utilisation après l'export) sont disponibles.

Des enquêtes qualitatives sur les chevaux exportés ont été réalisées par téléphone (enquêtes de quelques anciens propriétaires, de gros exportateurs, et de transporteurs d'équidés). Une enquête quantitative a été lancée en janvier 2021 auprès des anciens propriétaires des équidés exportés.

- Qui sont les acteurs de l'élevage ? (étude 2)

Un premier rapide état des lieux a été réalisé à partir de l'analyse de la base SIRE.

- Les emplois, le marché du travail, les formations : dynamique et adéquation (étude 3)

Les emplois ont été estimés selon le décompte emploi réalisé en 2018 par l'Omeffe. Les emplois salariés ont été qualifiés à partir de l'analyse des données de la MSA. Le marché du travail a été analysé selon les données de la plateforme équi-ressources : identification des métiers exercés en sport-loisir, des métiers qui recrutent, des métiers en tensions, profil des candidats postulants.

Les formations susceptibles d'alimenter les métiers de l'élevage et la valorisation des jeunes chevaux ont été répertoriées : cartographie des formations et des organismes de formation, analyse des programmes de formation, volumes de formés. Des éclairages qualitatifs (conseillers équi-ressources, des formateurs, des jeunes actifs récemment diplômés) ont complété cette étude.

Etat d'avancement 2021

1^{er} COPIL de lancement s'est tenu le **4 février 2021** (en visioconférence) : 17 participants

Déroulé du COPIL :

- Rappel du contexte et objectifs de l'étude.
- Tour de table et collecte des attentes de chaque participant.
- présentation et discussion autour des premiers états des lieux réalisés : Marché, éleveurs, emploi salariés et formations.
- Echanges sur les prochaines actions à mener.

Relevé de décisions du COPIL

- Lancement de 2 sous-groupes de travail : Marché et éleveurs.

Groupe de travail Marché : Le marché des équidés de sport-loisir : état des lieux et prospective - Animé par Anne-Lise Pépin et Camille Colange.

Qui sont les acheteurs d'aujourd'hui et ceux de demain, pour quels types d'équidés ? Avis sur les questionnaires d'enquête, définition du périmètre d'étude et partage des visions sur l'avenir du marché.

→ ce groupe de travail s'est réuni le **6 avril 2021**.

Groupe de travail Éleveurs : État des lieux des éleveurs - Animé par Françoise Chastanet et Romane Varenne.

Qui sont les éleveurs d'aujourd'hui ? Quelles trajectoires, pratiques, perspectives, attentes, difficultés, interactions ?

Validation des objectifs de l'étude, avis sur la méthodologie, le périmètre d'étude et les questionnaires.

→ ce groupe de travail s'est réuni le **9 avril 2021**.

2^{ème} COPIL : le 5 juillet 2021 (en visioconférence) – 13 participants

Déroulé du COPIL :

- Etude Marché : Présentation des premiers résultats des 2 enquêtes quantitatives lancées en juin 2021.

→ enquête 1 : auprès des acheteurs d'équidés en 2020.

→ enquête 2 : auprès des futurs acheteurs d'équidés.

- Étude Éleveurs : Présentation des résultats de l'enquête qualitative réalisée auprès de 25 éleveurs (typologie des éleveurs interrogés, faits marquants concernant les pratiques des éleveurs, leur rapport à la formation continue, leur main d'œuvre, les interactions entre éleveurs, leur vision de l'avenir).

Relevé de décisions du COPIL

→ État des lieux ÉLEVEURS :

- quantifier les éleveurs selon les typologies, et selon leurs stratégies (objectifs, pratiques, structures...). Une proposition de questionnaire sera réalisée cet été 2021. L'enquête sera envoyée à l'automne 2021.
- faire un lien avec l'IDELE et le Réseau équin pour répondre aux attentes du COPIL concernant les outils d'aide à la décision : études de cas, études de coûts en élevage sport.

→ Projet dans sa globalité :

- la SHF échange en interne sur leurs souhaits de livrables à produire dans le cadre de l'étude.
- hiérarchiser les actions à mener suite à la prospective.

3^{ème} COPIL : le décembre 2021 (en visioconférence) – 9 participants

Déroulé du COPIL :

- Étude Marché : Résultats des enquêtes marché, Projections du marché (offre et demande) sur les 10 prochaines années avec discussion autour des hypothèses d'évolutions.
- Étude Éleveurs : Présentation des premiers résultats de l'enquête quantitatives réalisées en octobre 2022. 12 000 emails envoyés, 2 100 répondants.

Relevé de décisions du COPIL

- Ne rien diffuser avant le prochain COPIL. Préparer un format de présentation comme celui d'aujourd'hui avec les analyses plus fines proposées.

Concernant les livrables, le Copil propose :

- un format de synthèse sous format *power point*. Un sommaire permettra de viser les *slides* intéressantes et d'aller rechercher/capter les éléments recherchés.
- des conférences sur les résultats de l'étude avec des focus sur des thèmes. La vidéo ne doit pas être longue. Exemple de thème : quelle production pour quel marché ?

État d'avancement 2022

Prochain COPIL : le 31 mars 2022.

Objectif : restitution des résultats, identification des leviers prioritaires pour accompagner les éleveurs.

Conseil de l'emploi et de la formation du 6 avril 2022

État d'avancement au 14 mars 2022 – Proposition n° 10

Inscription de nouveaux métiers au concours « Un des meilleurs apprentis de France »

(Point IV de l'ordre du jour – Rapporteuse : Charlène LOURD)

Contexte

Depuis 1985, le concours « Un des meilleurs apprentis de France » (MAF), pensé et organisé par la société nationale Meilleur ouvrier de France (MOF), offre la possibilité chaque année à des apprenants de tous horizons professionnels de montrer leur savoir-faire, promouvant ainsi le travail manuel.

Michel Bellanger, vice-président de la société Meilleur ouvrier de France et président du concours MAF, a saisi le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) en octobre 2020 pour proposer d'étendre le catalogue des certifications admissibles au concours MAF à de nouveaux métiers de la filière équine. Après concertation, les membres du CEF ont saisi cette opportunité.

Inscription de quatre nouveaux métiers au catalogue du concours MAF

La filière équine est ainsi représentée au concours « Un des meilleurs apprentis de France » par les métiers de sellier-harnacheur et de maréchal-ferrant mais également depuis le 11 mars 2021 par les métiers de palefrenier-soigneur, de lad-driver, de cavalier d'entraînement et d'enseignant d'équitation.

Un groupe de travail⁸ a été constitué pour mettre en œuvre ce projet. Des référents métiers ont été nommés pour participer à l'organisation des épreuves (composition du jury, lieu d'accueil, promotion auprès des établissements de formation, des apprenants, des professionnels et des institutionnels) et écrire les sujets d'examen (avec l'aide de professionnels et de formateurs).

Les référents métiers sont :

- Cavalier d'entraînement : Cordelia Van Zuylen
- Lad-driver : Alain Pagès
- Palefrenier soigneur : Mégane Bourlier
- Enseignant d'équitation : Jean-Luc Force
- Maréchal-Ferrant : Jean-François Techer

⁸ Pour le ministère de l'Agriculture (MAA) : Nadège Séné (chargée de mission) et Joël Rigal (inspecteur) / pour le ministère chargé du Sport (MS) : Anne Danière-Moreau (Cheffe de bureau pôle formation – DRAJES Nouvelle Aquitaine) / pour la FFE : Olivier Simon (adjoint de la directrice technique nationale) / pour le Conseil National de l'enseignement agricole privé (CNEAP) : Céline Reix (chargée de développement) / pour l'Union nationale des Maisons familiales et rurales (UNMFR) : Erick Chermette (directeur de la MFR de Terrou) / pour l'Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP) : Nicolas Boivin (Directeur adjoint) / pour les Établissements publics agricoles : Roland Delon (Directeur du centre d'enseignement zootechnique (CEZ) de Rambouillet) / pour l'Association formation et actions sociale des écuries de courses (AFASEC) : Guillaume Herrnberger (Directeur général) / pour le Syndicat des entraîneurs, drivers et jockeys de trot (SEDJ) : Stéphane Meunier – (Entraîneur et président) / pour l'Association des entraîneurs de galop (ADEG) : François-Xavier De Chevigny (Entraîneur et président) / pour la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) : Jérôme Lachaux / pour le Réseau des délégués territoriaux de l'IFCE : Anne Carriou (directrice territoriale Ouest) / pour équi-ressources : Tiphaine Drouot (Responsable du service), Elise David (chargée de communication) et Charlène Lourd (Coordinatrice du projet)

- Sellier-Harnacheur : Michel Charrier

Organisation et mise en place des concours

- Du 15 octobre 2021 au 12 février 2022 : Ouverture des inscriptions

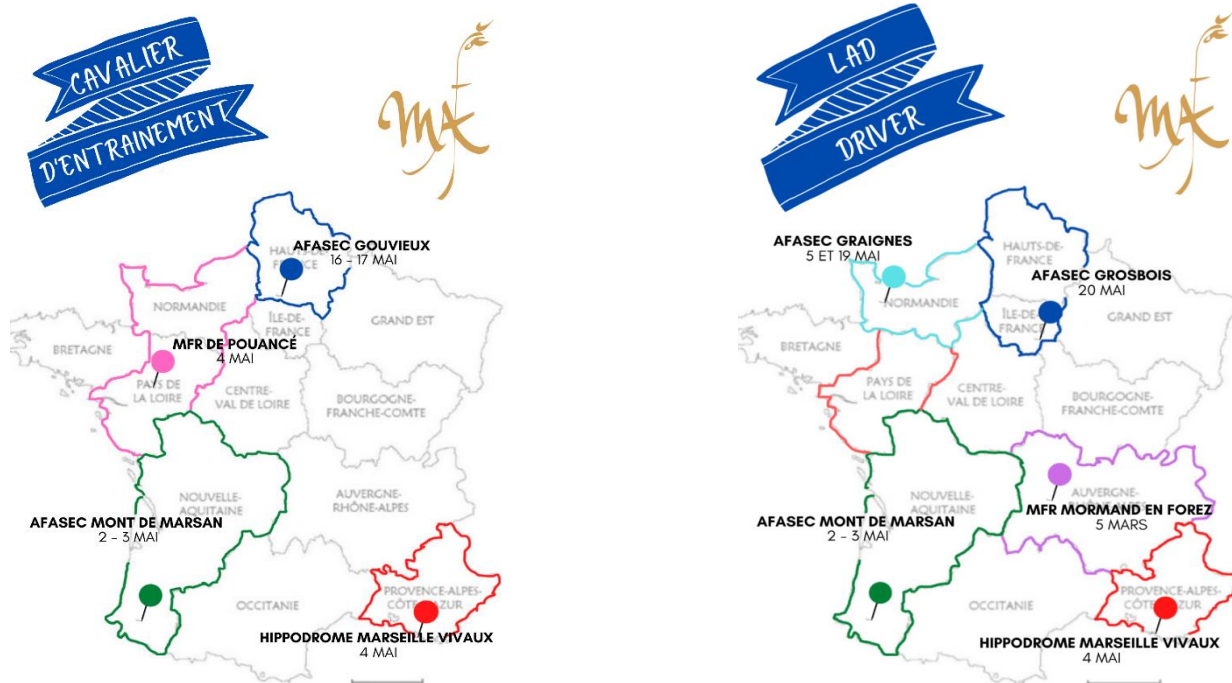
Pour la rentrée 2021, tout apprenant âgé de moins de 21 ans en formation initiale (scolaire, alternance, apprentissage) préparant un CAPa Lad cavalier d'entraînement, un Capa Palefrenier-soigneur, un Bac professionnel Conduite et gestion d'une entreprise hippique, un Bac professionnel Conduite et gestion d'une entreprise agricole ou un BPJEPS pouvait s'inscrire à ce prestigieux concours.

Pour cette première édition, 301 apprenants se sont inscrits selon la répartition suivante :

- Palefrenier-soigneur : 89
- Lad driver : 89
- Cavalier d'entraînement : 80
- Enseignant d'équitation : 37
- Maréchal-ferrant : 04
- Sellier-Harnacheur : 02

- Du 5 mars au 3 juin 2022 : Épreuves régionales

En accord avec la société Nationale des meilleurs ouvriers de France et au vu de la répartition des organismes de formations sur le territoire et du nombre d'inscrits, le niveau départemental n'a pu être envisagé. Les apprenants accèdent donc directement au niveau régional. Seuls les candidats ayant obtenu une médaille d'or (au moins 17/20) peuvent accéder au niveau national.





Pour la mise en place des épreuves en région, le service d'équi-ressources intervient avec l'aide des délégués territoriaux de l'IFCE, eux-mêmes mis en relation avec les référents MOF départementaux et régionaux. Si la Société nationale des MOF reste l'interlocutrice privilégiée pour s'assurer du respect des conditions de mise en œuvre du concours, l'IFCE et ses partenaires interviennent quant à eux sur la technique et la mise en place logistique des compétitions (fixer les dates et lieux, s'assurer de la disponibilité de la cavalerie et des infrastructures, prévoir l'hébergement et la restauration des candidats et du jury, solliciter des sponsors, etc.).

Du fait de la contrainte de devoir respecter une limite de douze élèves par métier lors des épreuves finales, une épreuve intermédiaire pourra être mise en place pour sélectionner les douze meilleurs médaillés d'or en région si le nombre de finalistes s'avérait supérieur.

- 1^{er} et 2 juillet 2022 : Épreuves nationales

Pour des raisons de sécurité, de disponibilité de la cavalerie et des infrastructures adaptées, les épreuves d'enseignant d'équitation et de maréchal-ferrant se dérouleront au Centre équestre de Senlis. Concernant les métiers de cavalier d'entraînement, de lad-driver et de palefrenier-soigneur et de sellier-harnacheur, les épreuves débiteront dès le 1^{er} juillet à l'école des courses hippiques de Gouvieux et se poursuivront le samedi 2 juillet à l'hippodrome des Chantilly.

Dans une volonté de promouvoir largement les métiers et les formations en lien avec le cheval, le groupe de travail et les référents prévoient d'accueillir l'ensemble des épreuves nationales sur un même lieu et une même date. Un village d'orientation sera à cette occasion érigé dans un double objectif de promotion des formations et des établissements et d'information autour des métiers auprès d'un large public.



7 – Relations fonctionnelles entre le CEF l'OMEFFE - Propositions

Depuis sa création dans sa forme actuelle, en 2019, le CEF utilise les moyens de l'IFCE, - notamment ses ressources humaines -, pour la mise en œuvre des « propositions » dont il est à l'origine. Quand il s'agit d'études, de recherches et de diffusion de leurs résultats, le travail s'effectue pour l'essentiel *via* ses observatoires, éléments constitutifs du pôle « Développement, innovation et recherche » (DIR), dont Sandie JARRIER est la directrice.

Il avait été demandé, lors de la réunion du CEF du 13 avril 2021 à la responsable de ces observatoires, Pascale HEYDEMANN, de les présenter : l'Observatoire économique et social du cheval (OESC) et l'Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine (OMEFFE). Elle précisait que ces deux observatoires participaient activement au Comité filière et au Conseil de l'emploi et de la formation « *qui sont des instances faisant émaner des sujets à traiter* ».

Jusqu'à présent, les demandes d'études et de recherche émanant du CEF ont pu être prises en compte naturellement par l'OMEFFE, et avec l'aide de Charlène LOURD, mise à disposition pour partie de son temps par équi-ressources. On peut s'interroger sur la capacité des services de l'IFCE à pouvoir continuer à donner suite à des demandes concernant l'emploi et la formation ; en effet, elles s'accroissent en nombre et peuvent être exprimées directement, sans passer par le CEF. Il convient sans doute maintenant de formaliser davantage les procédures afin de mieux garantir la capacité de l'IFCE, institut technique au service de la filière, de donner suites aux demandes dans des délais raisonnables.

Par ailleurs, au vu du fonctionnement du Conseil scientifique, et à l'instar du rôle qu'il joue en matière de validation des projets de recherche menés ou financés par l'Institut et le MAA, il semble que le CEF a acquis la « maturité » et la représentativité nécessaire pour faire de même.

Une réflexion a été menée sur ces sujets par le pôle DIRE (OESC & OMEFFE), équi-ressources et le président du CEF. Il en sera rendu compte en séance par Sandie JARRIER et Françoise CHASTANET.

Après leurs interventions et l'échange qui suivra, le président du CEF propose à ses membres que soit inséré dans le prochain COP la mention suivante, précisant la mission du Conseil de l'emploi et de la formation en matière de validation des études menées par l'OMEFFE.

Proposition de mission complémentaire du CEF (à ajouter au COP)

Le CEF devient l'instance de gouvernance des travaux de l'OMEFFE, outil dédié à la réalisation d'études et à la production de connaissances sur les sujets relatifs à l'emploi et aux formations. Les travaux du CEF doivent permettre de faire émerger les besoins de la filière en la matière, de les prioriser et de suivre l'état d'avancement des réalisations de l'OMEFFE.

%%%%%%%%

Conseil de l'emploi et de la formation du 6 avril 2022

Présentation des certifications en blocs de compétence Projet DALTE

(Point XI de l'ordre du jour – Rapporteuse : Charlène LOURD)

État d'avancement au 28 mars 2022 – Proposition n° 2

Contexte : La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 avait introduit la notion de « blocs de compétences » comme « partie identifiée de certification professionnelle », classée au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), sans les rendre obligatoire. C'est ce que fait maintenant la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (article 31) et son texte d'application, le décret n° 2018-1172 du 18 décembre 2018. Les blocs de compétences sont définis comme des « ensembles homogènes et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées ». La loi précise qu'ils doivent être accompagnés de **référentiels d'activité, de compétences et d'évaluation** pour être inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Lors du premier CEF le 23 septembre 2019, il a été retenu de travailler la notion de « blocs de compétences » pour les formations de la filière en fonction des besoins des professionnels.

Le 4 mars 2020, lors de la deuxième réunion du CEF, il est apparu que les acteurs concernés n'ont pas ou quasiment plus besoin de l'aide technique de l'IFCE en matière d'aide à une écriture des certifications sous forme de blocs de compétences. Les acteurs présents ont, en revanche, exprimé la volonté d'une plus grande concertation sur ce sujet à l'avenir, d'un travail en commun, pour définir ensemble un langage clair et partagé, donnant notamment plus de clarté et de visibilité aux parcours de formation pour celles et ceux qui s'y engagent. À cet effet, a été proposé de s'intéresser, par exemple, aux référentiels d'activité et de compétences, ou à une nouvelle présentation des blocs.

Travaux réalisés :

Lors de la réunion du CEF du 22 octobre 2020, à partir des données de France compétences (FC) étudiées à la fin de l'été, il a été mis en évidence un nombre déjà important de formations déposées sous forme de blocs de compétences à FC, pour inscription au RNCP : 64 %, pour, a minima, 181 blocs et 14 formations inscrites au répertoire spécifique (RS).

Le nombre de certificateurs (RNCP + RS) est de 23. Les principaux, en nombre de certifications, sont le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), la Fédération française d'équitation (FFE), fédération délégataire, et la Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (CPNE EE), la branche professionnelle.

Il est à noter que, pour les formations aux métiers de l'animation et du sport certifiées par un diplôme de brevet professionnel, diplôme d'État ou diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS, DE et DES JEPS), le ministère des Sports s'est vu reconnaître la correspondance entre les unités capitalisables (UC) de ses diplômes et les blocs de compétences par le décret n° 2020-25 du 13 janvier 2020. Toutefois le MS a considéré que

ce « maillage » en 4 blocs de compétences (= UC) et sa « granulométrie » pouvait être reconsidérés. Le décret n° 2021-426 du 10 avril 2021 l'a effectivement abrogé, dans son art. 5.

En outre a été réalisée une frise chronologique des échéances de dépôt des certifications auprès de France compétences.

Les pilotes du dossier ont proposé une approche métiers pour continuer à avancer sur ce sujet, dans le cadre d'un groupe de travail qui associeraient, au moins dans un premier temps, les principaux certificateurs demandeurs (pour davantage de détails, voir de compte rendu de la réunion du CEF du 22 octobre 2020 et le transparent de séance).

État d'avancement du dossier depuis la réunion du CEF du 22 octobre 2020 :

Différents contacts ont été pris début janvier 2021 avec le MAA (par la CPNE EE) et le MS (par le président du CEF) pour mettre en place ce groupe de travail.

Toutefois, dans le contexte de l'époque, marqué notamment par la fusion du ministère chargé des Sports avec celui de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, effective au 1^{er} janvier 2021, les cabinets, directions et bureaux concernés ont souhaité disposer d'un temps de concertation interne afin de déterminer une nouvelle stratégie, commune, en matière d'architecture des diplômes J & S et, par voie de conséquence, de définition des blocs de compétences.

Aussi la direction des Sports (DS) a fait savoir au président du CEF qu'elle souhaitait différer l'organisation de la réunion interministérielle proposée par le CEF à ce sujet, associant les autres certificateurs (FFE & CPNE EE), jusqu'à l'aboutissement de cette concertation interne. Une visioconférence associant notamment le bureau DS 3B, l'animatrice et le président du CEF, organisée le 27 janvier 2021, a permis de préciser la situation.

Depuis, la DS a confié à un cabinet privé (CG Conseil), peu avant l'été 2021, une mission pour l'aider identifier des blocs de compétences communs aux BPJEPS et diplômes d'Etat J&S et définir d'une nouvelle architecture de l'offre de certification. Il a rendu ses conclusions le 7 janvier 2022. Un deuxième appel d'offre a été lancé pour y donner suites.

Par ailleurs, sollicité par plusieurs membres du CEF, dont la CPNE-EE, compte tenu du rejet d'inscription ou de renouvellement d'inscription de titres à finalité professionnelle (TFP) ou ce certificat de qualification professionnelle (CQP) par France compétences (FC), le président du CEF a considéré opportun de solliciter cet établissement public de régulation avant tout démarrage de ces travaux. Une réunion s'est tenue (en visioconférence) le 8 septembre 2021. Son compte-rendu est accessible sur la page du CEF du site de l'IFCE.

Le président du CEF a considéré qu'avec le temps qui passait, le nombre de certifications déposées sous forme de blocs de compétence n'avait pu qu'augmenter, et atteindre des proportions importantes, ou exhaustives. Sauf exception, ce travail continue à être fait sans concertation entre certificateurs. C'est juridiquement acceptable (« *Un bloc commun peut être défini pour plusieurs certifications professionnelles par un même certificateur ou par plusieurs certificateurs.* » FC) mais insatisfaisant par rapport à l'objectif exprimés par les membres du CEF, de définition d'une méthodologie et d'un langage commun, dans l'intérêt, notamment, des usagers, ces blocs ainsi constitués étant, sauf exception, des éléments d'un puzzle, incompatibles entre eux. Toutefois cela n'interdit pas de continuer à travailler dans cette direction, puisque les certifications doivent être revues et présentées à FC tous les 5 ans. Il n'est pas impossible, à cette occasion, de les réexaminer entre plusieurs certificateurs.

Le CEF avait donc mis le dossier en attente. La réunion du CEF du 12 octobre 2021 a permis d'évoquer la suite à lui donner (méthode et calendrier), en présence, notamment, des deux

ministères certificateurs et en meilleure connaissance de leurs orientations, pour pouvoir les prendre en considération.

Il a été souligné que **le travail envisagé se situait en amont de la définition des blocs de compétences**, et que **cette définition n'appartenait qu'aux seuls certificateurs**, le CEF n'étant qu'une instance de concertation des membres publics et privés de la filière, ministères de tutelle inclus. Ce travail en amont pouvait néanmoins leur être utile, pour la filière équine, dont le secteur équestre, comme, éventuellement, au plan général. Il importait donc que ce travail soit engagé après entente de l'ensemble des partenaires concernés sur la méthode, et soit mené avec la participation de tous.

État d'avancement du dossier depuis la réunion du CEF du 12 octobre 2021 :

Un comité de pilotage s'est constitué en novembre 2021 sous l'acronyme DALTE pour « Description des activités liées au travail avec les équidés ». Ce comité est composé de représentants des ministères de tutelle (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ministère chargé des sports), de la CPNE-EE, de la FFE, de la SHF, de la SFET, de l'AFASEC et de l'IFCE.

Une première réunion plénière s'est tenue le 3 décembre (DALTE 1) avec l'objectif de s'entendre collectivement sur un certain nombre de points, comme : la définition des objectifs du groupe de travail ; l'organisation du travail ; les sources et méthodes à utiliser et/ou rechercher ; les livrables à produire ; les métiers visés ; les partenaires à associer (de manière permanente ou selon les thèmes et métiers traités) ; le calendrier, etc.

Lors de cette réunion ; il a été précisé que ce travail commun se situait « en amont » de la définition des "blocs de compétences" imposés aux certificateurs par la loi du 5 septembre 2018. Les résultats de ce travail ne pourront être que des suggestions et/ou propositions, qui leur seront adressées. Ils les reprendront ou non à leur compte, selon leurs souhaits.

À la suite de ce cadrage, les membres ont exprimé le besoin de dresser une cartographie des activités liées au travail avec les équidés. Cette cartographie, étape préalable à la réflexion de l'écriture des blocs de compétences par les certificateurs, est construite dans le but de mettre en évidence des passerelles et/ou équivalences possibles entre certifications ou encore des lacunes dans les contenus de formation. Il est également apparu lors de l'échange du besoin de communiquer et de travailler à partir d'un langage commun.

Pour faire suite aux besoins exprimés lors du premier comité de pilotage, un groupe de travail (DALTE 1.1) composé de la FFE (Olivier Simon), de l'AFASEC (Guillaume Herrnberger), de la SHF (Marion Vaillant), de l'expert du CEF Hervé Savy et de l'IFCE (Florence Delisle et Charlène Lourd) a été mis en place.

Ce groupe a en premier lieu retenu comme définition d'activité « *un ensemble de tâches mobilisant des compétences déterminées* ». *L'activité est soumise à de multiples variations et contraintes dues à leur environnement mouvant et imprévisible. Elle nécessite de nombreuses adaptations aux situations rencontrées. Elle est rendue possible et à la fois limitée par les prescriptions qui lui donnent un cadre. Le concept d'activité est intimement lié au travail réel des acteurs. (Tourmen, 2007) <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2007-hs-page-15.html>*

Le terme « activité » a été retenu en premier car de ce concept découle l'analyse du travail et donc la détermination des compétences à mobiliser et à développer. En effet, contrairement à la « tâche », « l'activité » renvoie davantage au travail réel exercé par un individu plutôt qu'au travail prescrit.

Ensuite, le groupe s'est attaché à concevoir la structure du tableau DALTE servant de base pour le référencement des activités liées au travail avec les équidés à partir des référentiels d'activité des certifications. Pour plus de simplicité et de facilité de lecture, ce tableau est dédoublé par niveau de certification.

Le 7 mars 2022, le comité de pilotage s'est de nouveau réuni (DALTE 2) pour discuter autour des premiers travaux réalisés. La définition d'activité proposée par le groupe de travail DALTE 1.1 est retenue à l'unanimité. Quant au tableau DALTE, des modifications ont été apportées sur l'intitulé et la répartition des activités en grandes familles. À cette date, les familles d'activités retenues sont :

- Assurer la mise en œuvre de la reproduction de l'espèce équine (et asine) et contribuer à son amélioration génétique
- Débourrer, entraîner, valoriser, employer les équidés
- Enseigner, accompagner, animer la pratique liée aux équidés
- Assurer les soins quotidiens aux équidés, les manipuler et les déplacer
- Veiller au bien-être animal
- Entretien de la structure, des sols et du matériel
- Assurer l'administration et la gestion (stock, comptabilité)
- Travailler en équipe (manager, faire état de son travail, assurer la sécurité de l'équipe)
- Commercialiser et valoriser les produits et services (équidés, saillies, prestations, etc.)
- Assurer la stratégie de l'entreprise
- Accueillir, animer, promouvoir l'entreprise

Pour continuer de faire progresser cette structure et les informations qui en ressortent, les membres du COPIL décident de compléter le tableau avec les référentiels des certifications estimées prioritaires⁹. Une fois ce premier référencement effectué, les certificateurs pourront travailler au repérage des passerelles, des manquements, etc.

⁹ Accompagnateur de Tourisme Équestre (ATE); animateur d'Équitation (AE); Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA); Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH); BEPA Cavalier Soigneur; Brevet fédéral d'entraîneur sportif sports équestres; Brevet fédéral Meneur-Accompagnateur de Tourisme Équestre (MATE); Brevet professionnel de la jeunesse, éducation populaire et sports (BPJEPS); Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique (BPREH); Cavalier de Pré-entraînement option Débourage; Certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre (Licence de chef de centre d'insémination); Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur (Licence d'insémination); Certificat d'aptitude professionnelle agricole Lad - cavalier d'entraînement (CAP Lad-Cavalier d'Entraînement); Certificat d'aptitude professionnelle agricole Palefrenier soigneur (CAP Palefrenier Soigneur d'Équidé); Certificat de Qualification Professionnelle Enseignant animateur d'équitation (CQP EAE); Certificat de Qualification Professionnelle Organisateur de Randonnées Équestre (CQP ORE); Certificat de Spécialisation débardage par traction animale (CS DTA); Certificat de Spécialisation Option Éducation et Travail des jeunes équidés (CS ETJE); Certificat de spécialisation Option Utilisateur et Conduite d'Attelage de Chevaux (CS UCAC); Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJPES); Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports. (DESJEPS); Groom Équin; Mener et Éduquer des Chevaux d'Attelage

Conseil de l'emploi et de la formation du 6 avril 2022

État d'avancement au 21 mars 2022 – Proposition n° 8

(Point X de l'ordre du jour – Rapporteuse : Charlène LOURD)

Réévaluer les niveaux de prise en charge des coûts contrats d'apprentissage

Contexte : Depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (« pour la liberté de choisir son avenir professionnel », réformant profondément les dispositions antérieures), les branches professionnelles, par l'intermédiaire de leur commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE), doivent déterminer, pour les formations relevant de leur périmètre, un niveau de prise en charge financière pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, mis en œuvre par la voie de l'apprentissage. Ces niveaux de prise en charge serviront également pour les contrats de professionnalisation et à moyen terme à toute aide publique pour les certifications concernées.

En janvier 2022, France compétences interrogera les CPNE pour l'actualisation de ces niveaux de prise en charge (NPEC), pour la période 2023-2025.

La CPNE des établissements équestres (CPNE-EE) a saisi sur le sujet, en mars 2020, le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), qui rassemble les différents représentants de la filière équine, afin d'analyser l'opportunité de révision de ces niveaux de prise en charge et le cas échéant la méthode à retenir. Deux ans après cette demande, le projet entame sa troisième phase de travail : la réponse à France Compétences.

Phase 1 : travaux réalisés en 2020

La première phase des travaux réalisée en 2020 a permis de :

- Clarifier le sujet, comprendre l'articulation entreprise-maître d'apprentissage/ branche professionnelle / organisme de formation / apprenti.
- Identifier les deux approches méthodologiques de France compétences (utilisation des coûts annuels de formation par apprenti publiés en préfectures de Région ; travail analytique des informations comptables des centres de formation d'apprentis préparant aux diplômes ou titres intéressant la branche professionnelle).
- Définir le périmètre du projet de réévaluation :
- Sonder les organismes de formation pour connaître leur niveau de satisfaction des NPEC actuels et leur implication dans le projet d'actualisation des NPEC.

Phase 2 : travaux réalisés en 2021

Comme indiqué dans le contexte, la demande initiale prévoyait de fournir, avant la fin de l'année 2021, à France Compétences par l'intermédiaire d'OCAPIAT, les coûts d'apprentissage de 13 formations¹⁰ identifiées par la CPNE-EE. Mais en cours d'année France Compétence a envisagé de revoir sa formule de demande. Les niveaux de prise en charges des coûts contrat apprentissage ne seraient ainsi plus réévalués dans leur ensemble tous les trois ans mais de manière continue et isolée. Cette incertitude des attentes de France Compétences a suspendu les travaux en cours pour revisiter le planning prévisionnel et affiner la méthodologie de ces travaux.

Le 13 décembre 2021, par l'intermédiaire des OPCO, France Compétences lance une nouvelle procédure générale de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage afin de couvrir l'ensemble des titres et diplômes ouverts à l'apprentissage au sein du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Toutes les certifications, qu'elles fassent déjà l'objet d'un NPEC ou non, sont donc soumises à cette nouvelle campagne de détermination des NPEC par les commissions paritaires nationales pour l'emploi (CPNE).

Phase 3 : travaux réalisés en 2022

Cette procédure générale se déroule de décembre 2021 à avril 2022, date de délibération du Conseil d'administration de France compétences portant recommandations sur les niveaux de prise en charge. La première échéance est portée au 28 février 2022, date à laquelle la CPNE-EE devait être en mesure de transmettre les niveaux de prises en charge dans le respect des dispositions de l'article D. 6332-78 du code du travail auprès d'OCAPIAT.

Ces niveaux de prise en charge ont néanmoins été abondés de l'amortissement moyen des chevaux de formations. Les biens amortis sur plus de 3 ans ne rentrant pas normalement dans la détermination des coûts d'apprentissages, il est probable que France Compétences réinterroge prochainement la CPNE EE pour justifier ces écarts. Cette disposition concernant les amortissements étant réglementaire, il sera sans doute difficile de les voir intégrés aux NPEC des trois prochaines années.

Ainsi en concertation avec la FFE et l'IFCE¹¹ et en s'appuyant sur les résultats comptables des organismes de formation interrogés par France Compétences, la CPNE-EE a fait état des NPEC suivants :

¹⁰Deux certifications FFE: Animateur d'équitation (AE), Accompagnateur de tourisme équestre (ATE) / Deux certifications Ministère des sports : BPJEPS, DEJEPS / Neuf certifications Ministère de l'agriculture : CAP agricole métiers de l'agriculture, CAP agricole Lad-Cavalier d'Entraînement, CAP agricole Palefrenier Soigneur d'Équidé, Bac professionnel CGEH, Bac professionnel CGEA, Brevet professionnel responsable d'entreprise hippique, Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole, CS Option Éducation et Travail des jeunes équidés, CS Option Utilisateur et Conduite d'Attelage de Chevaux

¹¹ Le groupe de travail était ainsi composé d'Olivier Simon pour la FFE, de Pascale Heydemann et de Charène Lourd pour l'IFCE ainsi que de Michel David et Océane Bourgoïn pour la CPNE-EE.

Code RNCP	Libellé de la formation	Certificateur	Libellé du Diplôme	Niveau de la certification	Niveau de prise en charge défini par la branche
RNCP14032	Conduite et gestion de l'entreprise hippique	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BAC PRO	niveau4	8500
RNCP14518	responsable d'entreprise hippique	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BP	niveau4	8850
RNCP15612	Productions animales	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BTSA	niveau5	10550
RNCP2274	option Education et travail des jeunes équidés	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CS	niveau4	9670
RNCP24440	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BTSA	niveau5	8500
RNCP25086	Lad-cavalier d'entraînement	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6500
RNCP25090	Maréchal-ferrant	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6500
RNCP25306	Métiers de l'agriculture	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6830
RNCP25929	Palefrenier soigneur	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6500
RNCP28573	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité Éducateur Sportif - 34 mentions(cf. liste dans base légale)	Ministère délégué auprès Du Ministère De l'éducation Nationale, De La Jeunesse Et Des Sports, Charge Des Sports	BP	niveau4	9000
RNCP29257	Responsable d'entreprise agricole	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BP	niveau4	6925
RNCP29267	Conduite et gestion de l'entreprise agricole	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BAC PRO	niveau4	8500
RNCP31892	Cavalier de pré-entraînement option débouillage	Société d'entrainement Aurélien Kahn	TITRE	niveau3	7600
RNCP30159	Productions animales (fiche nationale)	Conservatoire national des arts et métiers	Licence pro	niveau6	7622
RNCP31419	Sellier	Institut Français Du Cheval Et De l'équitation	TITRE	niveau4	7500
RNCP31637	Utilisation et conduite d'attelages de chevaux	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CS	niveau3	8600
RNCP32170	STAPS : management du sport (fiche nationale)	Ministère De l'enseignement Supérieur De La Recherche Et De l'innovation	MASTER	niveau7	6600
RNCP34064	Maréchal ferrant (BTM)	Assemblée permanente chambres de métiers et de l'artisanat	TITRE	niveau4	6500
RNCP34491	Animateur d'équitation	Fédération française d'équitation	TITRE	niveau3	6600
RNCP34494	Groom équin	Ass des maisons familiales Balleroy	TITRE	niveau4	8990
RNCP34737	Sellier harnacheur	Ministère Du Travail De l'emploi Et De l'insertion	TP	niveau3	7500
RNCP4891	option Travaux de la production animale, spécialité Elevage de ruminants, spécialité Polyculture-élevage, spécialité Elevage de porcs ou de volailles	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BPA	niveau3	6630
RNCP9083	Accompagnateur de tourisme équestre	Fédération française d'équitation	TITRE	niveau4	7550